|  |  |
| --- | --- |
| **Bloc de compétences 2 : Participer à la gestion des risques de la PME** | |
| **Savoirs associés** | **Limites des savoirs associés et recommandations pédagogiques** |
| **Savoirs 2.1. Conduite d’une veille** | |
| **S.2.1.1 Méthodologie de la veille**  -Principes de conduite d’une veille documentaire (recherche d’informations, collecte et normalisation, traitement, classification, indexation et partage)  -Réseaux sociaux  - Flux de syndication de contenus en ligne, agrégateurs de flux, base de connaissances, curation.  -Évaluation de la fiabilité et la pertinence de diverses sources  -Logiciels de veille et d’intelligence économique | L’activité de veille est conduite dans le cadre d’activités du référentiel en prenant la forme d’un processus continu et dynamique faisant l’objet d’une mise à disposition personnalisée et périodique de données ou d’informations. Les données seront ainsi traitées selon une finalité propre au destinataire, faisant appel à une expertise en rapport avec le sujet ou la nature de l’information collectée. Les objets de la veille peuvent être divers (concurrentielle et commerciale, réglementaire et juridique, relative à l’image de la PME, ….). Deux méthodes peuvent être envisagées, une méthode dite “pull” avec laquelle le veilleur va rechercher, « tirer » vers lui l’information sur un thème précis et une méthode dite “push” avec laquelle le veilleur reçoit l’information qui est ainsi « poussée » à lui selon des critères préétablis. A partir d’un thème précis, la méthodologie de la veille doit permettre de repérer la fiabilité des sources d’information, les conditions de la traçabilité des documents et des mises à jour ainsi que les modalités de structuration des données. |
| **S.2.1.2 Droit de la propriété intellectuelle**  -Définition et enjeux  -Droit d’auteur et le numérique, principes généraux des droits d’auteur  - Moyens de protection | La conduite de la veille aborde également des aspects liés au droit de la propriété intellectuelle et aux conditions d’utilisation de ressources accessibles par voie numérique.  **Cet aspect est à travailler en relation avec le programme de CEJM (thème 4). Des approfondissements peuvent être apportés dans le cadre des heures de CEJM appliquée** |